



REGLEMENTATION ROUTIERE EN ALLEMAGNE

MAI 2017

LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation et priorité à droite

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 100 km/h
- Route à chaussées séparées : 130 km/h
- Autoroute : 130 km/h, 60 km/h minimum

50 km/h lorsque la visibilité est inférieure à 50m

Certains tronçons d'autoroute ne sont pas soumis à une limitation de vitesse. Faites attention aux flux en accordéon, sources d'accidents et pensez à rester sur la file de droite pour laisser passer les voitures qui dépassent parfois les 200 km/h. 130 km/h reste pourtant la vitesse maximale conseillée.

Les voitures tractant une remorque ou une caravane ne doivent pas dépasser 80 km/h sur les autoroutes et routes à chaussées séparées.

L'accès aux autoroutes est gratuit.

Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres autorisé.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,5 g/l dans tous les cas, sanction possible
- à partir de 0,3 g/l.
0 g/l pour les conducteurs de moins de 21 ans et les nouveaux conducteurs durant les deux premières années qui suivent l'obtention de leur permis.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation,
- 1 gilet par occupant du véhicule
- 1 trousse de 1^{ers} secours

Port de la ceinture de sécurité

obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants de moins de 12 ans, sauf s'ils mesurent au moins 150 cm ou plus, doivent voyager dans des systèmes de retenue adaptés.

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

L'allumage des feux de jour est obligatoire pour les motos, et recommandé pour tous les autres véhicules.

Détecteur de radars interdit

SIGNALISATION



Vitesse minimale obligatoire

En Allemagne, un piéton qui s'apprête à traverser un passage piéton est prioritaire. Tout piéton qui attend à un passage protégé s'attend donc à ce que les automobilistes s'arrêtent pour le laisser traverser. Le non respect de cette priorité est sanctionné d'une amende de 80€.

A SAVOIR

Zones vertes dans les centres-villes - vignette écologique

De nombreuses villes ont mis en place des zones environnementales. L'accès de ces zones n'est autorisé qu'aux seuls véhicules munis d'une vignette écologique valable dans toutes les villes. Il existe 3 vignettes : une vignette verte, une jaune et une rouge. Le prix varie de 5 à 10 €.



Les Allemands comme les touristes sont concernés par cette mesure et les véhicules trop polluants ne sont pas autorisés à circuler dans ces zones. Le non-respect de cette mesure est sanctionné par une amende.

Où se procurer la vignette ?

Cette vignette est disponible :

- En France, dans tous les centres DEKRA : <http://www.dekra-norisko.fr/ecolo/vignette-ecologique-allemande.aspx>

- En Allemagne, dans les garages agréés, dans les centres de l'organisme chargé du contrôle technique (TÜV) et les centres DEKRA, ainsi qu'auprès de tous les services allemands d'immatriculation.

Pour en savoir plus :

- www.berlin.de/umweltzone
- www.hannover.de/umweltzone
- www.stadt-koeln.de/umweltzone

Dans des conditions hivernales il est obligatoire de conduire un véhicule équipé de **pneus hiver** ou « **toutes saisons** » (de type « **M+S** »)

NOUVELLES REGLES A CONNAITRE

A vélo

Les cyclistes, en tant qu'usagers vulnérables, bénéficient depuis 2013 de nouvelles mesures facilitant leur circulation.

- Le stationnement est interdit sur toutes les voies réservées aux cyclistes, même en l'absence de panneau de signalisation.

- Sur les voies réservées aux cyclistes, et où les voitures peuvent rouler, la vitesse maximale de circulation est de 30 km/h.

- Le transport de passagers dans une remorque de vélo est possible à deux conditions :

- le cycliste doit être âgé de 16 ans ou plus,
- 2 enfants max. de moins de 7 ans.